

- Vu l'Article L.6143-7 du Code de la Santé Publique,
Vu les Articles D.6143.33 à D.6143.36 du Code la Santé Publique,
Vu la Décision portant approbation de l'avenant n°11 de la Convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « GCSPA » parue au Recueil des Actes Administratifs le 06 mars 2024,
Vu l'accord du 28 janvier 2025 pris par les adhérents du GCSPA pour désigner un administrateur suppléant,
Vu la décision du 28 janvier 2025 portant délégation de signature,
Vu la délibération du GCSPA n°2025-01 en date du 06 février 2025 relative à la désignation d'un administrateur suppléant.

L'Administratrice suppléante du Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix,

DECIDE

Article 1 : L'article 3 de la délégation de signature du 28 janvier 2025 est complété de la manière suivante :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurie SACHER, la même délégation est attribuée à :

- **Monsieur Ivan NEWSTRUEW**, technicien supérieur hospitalier mis à disposition par le CH Montperrin pour la blanchisserie d'Aix en Provence.

Article 2 :

Cette décision entre en vigueur le 17 février 2025

Fait à Aix en Provence, le 17 février 2025

L'Administratrice suppléante du GCSPA,



Myriam PALMIERI

